



# AUTOCARS

MUSIQUE MECANIQUE – CONTRAT ANNUEL

> Avec autorisation au préalable

Indice prix à la consom. 153,23 (Base 100 = 1996) à partir du 01.07.2019

TARIF 22

Tarif audio	Montants (€)
<u>Membres F.B.A.A.*</u> Montant <b>par place</b> et par an	0,73
<u>Non-membres F.B.A.A.*</u> Montant <b>par place</b> et par an	1,34

Supplément pour l'utilisation d'un vidéo, DVD,...	Montants (€)
<u>Membres F.B.A.A.*</u> Montant <b>par car</b> et par an	16,44
<u>Non-membres F.B.A.A.*</u> Montant <b>par car</b> et par an	29,65

**N.B.** : Un contrat séparé est à établir pour les cars équipés de vidéos, DVD,...

Le nombre de places à prendre en considération par exploitant est le nombre total de places des cars figurant sur la liste "Autocars C2", établie par le ministère des Communications (Service du transport de Personnes).

## Exploitations temporaires

exploitation temporaire ininterrompue de <b>maximum un trimestre</b> : 50% du tarif annuel susmentionné
exploitation temporaire ininterrompue de <b>maximum un semestre</b> : 75% du tarif annuel susmentionné

\*F.B.A.A. : Fédération Belge des Exploitants d'Autobus et d'Autocars.

Les montants mentionnés ci-dessus sont exprimés en € et sont à majorer de la T.V.A. de 6 %.

**SANS AUTORISATION PREALABLE: MAJORATION DE 15% DES MONTANTS PRECITES AVEC UN MINIMUM DE 25 € PENDANT LA 1<sup>ERE</sup> ANNEE**